



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Jeudi 14 octobre 1999, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. González ..... (Chili)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Points 64, 65 et 67 à 85 de l'ordre du jour (suite)**

### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Osei** (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assure, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre appui et de notre coopération au long de nos débats sur les questions à l'examen.

Ces dernières années, les Nations Unies ont fréquemment été appelées à entreprendre de nouvelles tâches et à relever des défis dus à la menace croissante de la prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques. La réaction de l'ONU à ces défis, qui a été d'imposer le maintien des normes existantes ou de stimuler la volonté politique nécessaire parmi les États Membres pour parvenir à de nouveaux accords, a amené l'humanité à prendre conscience de son patrimoine commun et de sa survie ainsi que de l'importance de la coopération pour parvenir au consensus sur les mesures visant à réduire, et peut-être à éliminer, ces menaces. La plupart d'entre nous reconnaissent que nous avons intérêt à favoriser l'instauration d'un climat propice à des négociations en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Cependant, le manque

d'engagement et de volonté politique de la part de pays dotés d'armes nucléaires continue d'entraver le processus de désarmement nucléaire.

Le Ghana est attaché au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et pense qu'il doit revêtir un caractère universel. Mon pays espère que tous les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité et ceux dotés d'une capacité nucléaire militaire également parties à ce traité feront tout leur possible pour réduire la menace que posent ces armes et dissiper l'ombre qu'elles jettent sur le monde. Il ne saurait y avoir de garanties de sécurité sans l'adhésion totale de tous les pays aux articles et mécanismes du TNP.

La troisième session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen 2000 du TNP s'est achevée sur une note extrêmement décevante pour certains d'entre nous, comme si aucune leçon n'avait été tirée des première et deuxième sessions préparatoires. À cet égard, je voudrais rappeler une observation faite par mon ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale, le mois dernier. Il a en effet déclaré que

« les parties et non parties au TNP ne continueront pas indéfiniment à respecter le Traité alors que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'ignorer les appels de la communauté internationale à respecter leurs engagements au titre du TNP et à poursuivre de bonne foi des négociations sur les mesures effectives liées à la cessation rapide de la course aux armements nucléaires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

et au désarmement nucléaire, sous contrôle international strict et effectif ». (A/54/PV.6)

Il convient de prendre des mesures pour raffermir la confiance entre les pays dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés de ces armes afin de donner une nouvelle impulsion au processus de désarmement mondial et d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est encourageant de constater que l'élan acquis grâce aux efforts visant à éliminer les mines terrestres s'est confirmé lors de la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Maputo, Mozambique, au début de l'année, grâce aussi à la réaffirmation, dans la Déclaration de Maputo, de l'engagement à l'égard de l'élimination totale de ces explosifs. Point n'est besoin d'ajouter que l'appui de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de la Convention est indispensable.

Une autre question préoccupe vivement ma délégation : celle de la prolifération des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre dont l'utilisation exacerbe les conflits en Afrique. Nous apprécions tous l'action menée pour maintenir la coopération et la coordination internationales dans la lutte contre l'accumulation, la prolifération et l'utilisation de ces armes. Nous reconnaissons également le droit légitime des États Membres à acquérir des armes classiques aux fins de défense nationale. Cependant, nous déplorons leur prolifération et le commerce illicite dont elles font l'objet, car ces pratiques ne peuvent qu'engendrer des conflits. C'est pourquoi il convient d'envisager des mesures propres à renforcer le contrôle et à freiner l'acquisition de telles armes.

Nous nous félicitons de la déclaration des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de leur réunion au sommet tenue en Algérie et qui, entre autres, prie instamment les États membres de l'OUA d'adopter une approche coordonnée à l'égard des problèmes posés par le trafic, la circulation et la prolifération illicites de ces armes. Ma délégation demande également à tous les États d'appuyer les initiatives ayant pour but d'endiguer le commerce illicite de ces engins en respectant strictement l'embargo imposé par le Conseil de sécurité à la vente ou à la fourniture d'armes et de matériels connexes à destination des forces non gouvernementales de l'Afrique de l'Ouest.

Vivement préoccupé par cette menace, mon gouvernement est conscient de la nécessité d'y faire face et

de traiter la question relative à la participation forcée des enfants aux conflits armés. C'est pourquoi il a l'intention d'organiser prochainement, avec le concours du Gouvernement du Canada, un atelier sous-régional destiné à renforcer le Moratoire du Mali et à établir un cadre pour tenir les enfants à l'écart des conflits. Le Ghana espère que les États Membres appuieront cette initiative.

**M. Rowe** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa présente session et à vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre plein appui.

La plupart des orateurs qui m'ont précédé au cours du présent débat général ont évoqué – et je suis certain que beaucoup d'autres le feront – les déceptions et frustrations, les occasions manquées, l'impasse prolongée où se trouvent les négociations et l'incapacité du mécanisme multilatéral actuel de parvenir à des résultats concrets dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. En examinant les faits survenus au cours de l'année, nous constatons certains signes positifs, cependant faibles, que certains pourraient décrire malgré tout comme des accomplissements. Nous pouvons citer, par exemple, l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la possibilité de voir certains États mettre en oeuvre la disposition centrale de la Convention sur les armes chimiques, c'est-à-dire la destruction des arsenaux et des installations de production de ces armes mortelles, et la récente adoption par la Commission du désarmement de directives sur la maîtrise des armes classiques et au désarmement, l'accent étant plus particulièrement mis sur la consolidation de la paix. Ma délégation a eu l'occasion d'apporter sa modeste contribution à l'élaboration de ces directives pertinentes en raison de la situation actuelle d'après conflit en Sierra Leone et du processus de mise en oeuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le cadre de l'Accord global de paix de Lomé. Nombre des dispositions de cet accord vont dans le sens de certaines des recommandations figurant dans les directives.

Cependant, nous devons exprimer notre déception face à la réaction internationale fort tiède au pro-

gramme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone. Au titre de l'article XVI de l'Accord de Lomé, le Gouvernement de la Sierra Leone, immédiatement après la signature de cet instrument, a demandé à la communauté internationale de lui accorder l'aide financière et technique nécessaire pour adapter et élargir le programme actuel en matière de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Malheureusement, trois mois après Lomé, le désarmement et la démobilisation, sans parler de la réinsertion, ont été bloqués en raison essentiellement du manque de ressources. Cette situation n'augure pas bien de la paix et de la sécurité dans le pays et dans le sous-continent en général.

Le coût du désarmement est bien inférieur, sur les plans humain et matériel, à celui du conflit qui a duré huit ans. Il est également bien inférieur au coût d'une guerre qui pourrait resurgir par suite du manque d'aide internationale adéquate au programme de désarmement. Aujourd'hui, le désarmement en Sierra Leone est tout aussi nécessaire que l'action nationale menée dans plusieurs pays pour faire face au problème de l'utilisation aveugle d'armes de poing et à la menace de l'utilisation d'armes chimiques mortelles par des groupes terroristes contre la population civile.

L'Accord de paix de Lomé contient une disposition importante relative au désarmement. Elle énonce qu'une commission conjointe de suivi devrait recevoir, de la part des parties, des informations sur les effectifs et les lieux de cantonnement de tous les combattants ainsi que l'emplacement et la description de toutes les bombes non désamorçées repérées, des munitions, des champs de mines, des pièges et de tous autres moyens physiques ou matériels comportant un risque. L'Accord est même allé au-delà et a autorisé la Commission conjointe de contrôle à rechercher l'assistance technique nécessaire pour l'enlèvement et la destruction des engins et armes similaires, sous contrôle opérationnel de la Force de maintien de la paix. À cet égard, et outre les activités de désarmement et de démobilisation complète, nous pensons que la Sierra Leone devrait bénéficier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement. Nous avons besoin de toute l'aide possible pour appuyer des activités telles que l'entreposage et la destruction des armes et munitions collectées dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Nous savons que les priorités en matière de désarmement demeurent, dans l'ordre, les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les armes classiques. Cependant, l'amère expérience vécue par la Sierra Leone pendant ces huit dernières années nous amène à penser que les armes classiques, notamment la prolifération et le transfert illicite des armes légères et de petit calibre et des munitions, ne peuvent être que dévastatrices pour tout pays, en Afrique ou ailleurs. En même temps, les armes classiques continuent de faire peser sur la stabilité nationale et la paix et la sécurité internationales une menace aussi grave que les armes nucléaires. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance au moratoire décidé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre dans cette région.

Nous saisissons cette occasion pour demander aux membres de l'Accord Wassemaar sur le contrôle des exportations des armes classiques, des technologies et produits à double usage d'être fermes dans leur approche pour la mise en oeuvre du moratoire de la CEDEAO. On ne saurait sous-estimer la nécessité de promouvoir le respect du moratoire par d'autres pays producteurs d'armes.

Nous aspirons vivement à la réalisation en Sierra Leone d'un projet émanant de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et destiné à appuyer le moratoire. Ma délégation souhaite que la portée de ce moratoire aille au-delà de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et que soit conclue, le plus rapidement possible, une convention africaine appropriée contre la production, l'importation et l'exportation illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres engins tout aussi nuisibles.

Nous approuvons les dernières observations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/54/258) sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et son rapport sur la possibilité d'entreprendre une étude portant sur la limitation de la fabrication et du commerce des petites armes aux fabricants agréés par les États. Nous appuyons également l'action menée pour convoquer une conférence internationale sur les armes légères d'ici à 2001.

Lorsque nous examinons les conséquences sociales, humanitaires, économiques et politiques de l'accumulation excessive et de l'utilisation des armes

et du nombre de conflits armés dans le monde actuel, au sein des États et entre les États, nous constatons que les réalisations dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement ne sont ni considérables, ni satisfaisantes. En fait, elles méritent à peine d'être mentionnées. Nous devrions avoir le courage de souligner à nouveau le défi toujours plus grand que pose à l'humanité la menace des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, l'accumulation excessive des armes classiques et les transferts illicites d'armes.

Monsieur le Président, vous-même et le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, nous avez donné une évaluation objective et réaliste de la situation actuelle ainsi qu'une plate-forme pouvant servir de base à nos débats au sein de la Commission durant les semaines à venir. Comme le Secrétaire général adjoint l'a souligné à juste titre,

« nous devons ensemble refuser d'accepter la guerre »

– et je me permettrai d'ajouter « et la menace de guerre » –

« les armes de destruction massive et l'accumulation excessive ou le transfert illicite d'armements »

– là encore je me permettrai d'ajouter « et l'utilisation » –

« d'armes qui ne sont aujourd'hui que des caractéristiques naturelles de la condition humaine ». (A/C.1/54/PV.3)

Il faut voir les choses en face. Lorsque nous constatons l'inhumanité de l'homme à l'égard de l'homme sous la forme de massacres de grande ampleur et de génocides, lorsque nous continuons d'assister à la destruction délibérée et aveugle des infrastructures économiques et sociales et à la prolifération d'actes immoraux qui permettent d'utiliser les ressources tirées du commerce illicite des diamants et autres minerais précieux pour alimenter des guerres rebelles et d'autres activités de déstabilisation, lorsque nous voyons l'accumulation excessive d'armements et lorsque nous pensons au nombre d'enfants que nous avons privé d'avenir à cause de conflits armés, nous devrions rougir de honte. Nous devrions également nous rendre à l'évidence que le XXe siècle sera considéré comme le siècle le plus cruel et le moins sûr de l'histoire de l'humanité.

Il ne suffit pas de passer simplement en revue ce que nous avons pu réaliser dans le domaine de la maîtrise des armes et du désarmement et de nous en glorifier. Il ne suffit pas de nous congratuler à propos des mesures hésitantes que nous avons pu adopter en direction de l'élimination complète des armes nucléaires. Nous devrions bien plutôt avoir l'honnêteté de nous demander si, au cours du siècle finissant, nous avons réellement épargné les « générations futures du fléau de la guerre ». Certes, les armes nucléaires n'ont pas été utilisées durant le demi-siècle écoulé, mais la menace qu'elles font peser sur la sécurité de tous les États, dotés ou non d'armes nucléaires, et les dépenses énormes consacrées à la mise au point et au stockage de ces armes dépassent l'entendement.

Le Secrétaire général a fait remarquer que les négociations mondiales sur le désarmement nucléaire sont toujours dans l'impasse et que la persistance des divergences de vues sur les questions les plus pressantes inscrites à l'ordre du jour du désarmement a entravé, cette année encore, les travaux de la Conférence du désarmement. Compte tenu de cette situation, il est temps d'imaginer quelque chose – qu'on pourrait appeler un nouvel élan, une nouvelle stratégie, une nouvelle perspective ou même un nouvel ordre du jour – qui rendra au moins plus crédible le processus du désarmement nucléaire, quelque chose qui donnera aux peuples du monde non pas simplement une assurance mais une garantie que le désarmement nucléaire sera accéléré et que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées contre des États dotés ou non d'armes nucléaires.

Ce ne sont pas là des objectifs irréalistes. Nous pourrions déjà étudier sérieusement l'initiative intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour ». Cette approche est d'autant plus pertinente que le consensus sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pu être réalisé et que nous préparons le Sommet du millénaire consacré à la paix, à la sécurité et au désarmement.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Mgr Martino** (Saint-Siège) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m'associe aux félicitations qui vous ont été adressées pour votre élection à la présidence de la Commission. Mes félicitations vont éga-

lement aux autres membres du Bureau. Je suis certain que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission durant cette dernière session du siècle et du millénaire, seront couronnés de succès.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

En cette session de la Commission qui marque la fin d'un siècle, nos yeux se tournent naturellement vers l'horizon pour scruter ce que nous réserve le XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous devons auparavant nous pencher sur le siècle finissant afin de tirer des leçons de l'expérience acquise. Comme l'a indiqué le Représentant de la Sierra Leone, nous devons nous souvenir, avec une profonde tristesse, qu'à elles seules les guerres qui se sont produites au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ont causé plus de morts que toutes celles qui ont eu lieu depuis le tout premier siècle de notre ère. Plus de 110 millions de personnes ont trouvé la mort dans les conflits du XX<sup>e</sup> siècle. Durant la dernière décennie, la période dite d'après-guerre froide, le rythme des massacres ne s'est pas ralenti. Le Timor oriental, le Kosovo, la Serbie, l'Iraq, la Bosnie, l'Irlande du Nord, Haïti, le Congo, le Rwanda, le Burundi, la Somalie, le Mozambique, l'Afghanistan, le Cambodge et Sri Lanka ne sont que certaines des régions où des conflits chroniques ont réduit à néant les espoirs de croissance et de prospérité.

Malgré les progrès incontestables de la civilisation dans son ensemble, les actes de barbarie commis à notre époque ont atteint des niveaux sans précédent. L'extermination, le génocide, les massacres, la déportation et les tortures extrêmes ont entaché à tout jamais la mémoire de ce siècle. Les distinctions entre les combattants militaires et les civils ont disparu, les violations des droits de l'homme à l'encontre des femmes et des enfants se produisent à un rythme effréné. Au cours de la dernière décennie 2 millions d'enfants ont été tués dans des conflits armés, entre 4 et 5 millions ont, en outre, été mutilés et plus de 12 millions sont sans abri. La terreur et la violence sont de nos jours si banalisées que l'on parle simplement de victimes de représailles.

Il appartient à une autorité juridique internationale de mettre fin à cette brutalité. Le carnage, tant à l'intérieur des États qu'au cours de conflits entre États, doit être traité par une autorité juridique compétente opérant sous mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous ne pourrions ouvrir la voie menant à la paix au XXI<sup>e</sup> siècle que si le Conseil de sécurité est

reconnu et accepté universellement comme l'autorité première chargée du maintien de la paix et de la sécurité.

Chaque jour nous sommes témoins de guerres et de massacres cruels qui font fi de toutes les normes humanitaires, et dans lesquels des civils sont souvent à la fois des victimes et des protagonistes. Ces conflits sont alimentés par les armes légères et de petit calibre dont l'acquisition est des plus faciles. À maintes reprises, le Saint-Siège a demandé que des mesures efficaces soient prises pour endiguer le commerce de ces armes. Il continue à maintenir sa position. Aussi importantes que puissent être les mesures internationales ou régionales, elles ne seront efficaces que si les États établissent des contrôles nationaux sur la vente et le transfert de ces armes.

De nouvelles mesures doivent être prises pour endiguer la vente et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent de tomber entre les mains de forces irrégulières, de guérillas et de terroristes et jouent également un rôle néfaste auprès des cartels de la drogue et des syndicats de crime organisé. À cet égard, il est encourageant de constater l'attention croissante accordée au contrôle de la vente de munitions destinées à ces armes. Il convient également de continuer à renforcer les mesures de désarmement grâce auxquelles les armes utilisées dans les conflits internes sont collectées et détruites avec l'accord des parties intéressées. De telles mesures ne peuvent qu'aider à consolider la paix et à s'assurer que les mêmes armes ne seront pas utilisées pour tuer davantage encore d'innocents.

La première réunion des États parties à la Convention sur l'élimination complète des mines terrestres a montré ce que les États, dotés de la volonté nécessaire, pouvaient réaliser dans le domaine des armes légères. Tous les efforts doivent être faits pour que cette convention revête un caractère universel et pour que ses dispositions soient pleinement appliquées. Les mines antipersonnel doivent être totalement éliminées au nom de l'humanité. Le développement pacifique de nombreuses sociétés sera entravé tant que le processus de déminage n'aura pas été achevé. Les fonds nécessaires doivent être fournis pour l'enlèvement des mines et leur destruction.

Certes, il importe de contrôler le militarisme sous toutes ses formes, mais il ne faut pas oublier que l'abolition des armes nucléaires constitue le préalable

indispensable à la paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Ce qui a été promis depuis longtemps par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être réalisé. Malgré toutes les difficultés rencontrées pour la stricte application du TNP, le Saint-Siège maintient la position précédemment affirmée devant la Commission par sa délégation :

« Les armes nucléaires sont incompatibles avec la paix à laquelle nous aspirons pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Elles ne peuvent pas être justifiées. Elles doivent être condamnées. La préservation du Traité sur la non-prolifération exige un attachement sans équivoque à leur élimination. C'est un défi moral, un défi juridique, un défi politique. Ce défi multiple doit être relevé au nom de l'humanité. » (A/C.1/52/PV.5)

Le Saint-Siège appuie les nouveaux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui seront adoptés lors de la Conférence d'examen 2000 du TNP. Ces nouveaux principes et objectifs, destinés à renforcer les travaux de 1995, devraient accentuer la responsabilité politique, indispensable à la vitalité et à la viabilité du processus du TNP.

La communauté internationale devrait avoir pour objectif immédiat d'éliminer les armes nucléaires non stratégiques, de neutraliser les armes stratégiques par le retrait des ogives de leurs vecteurs, de mettre en place un régime de garanties de sécurité négative et d'obtenir des États dotés d'armes nucléaires leur engagement à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires. En même temps, la Conférence du désarmement devrait faire avancer le processus du TNP en entamant des discussions de fond sur toutes les questions liées au désarmement nucléaire. Cette méthode encouragerait et élargirait le processus de paix auquel devraient s'associer tous les États dotés d'armes nucléaires.

De nombreuses initiatives nouvelles, telle la coalition pour un nouvel ordre du jour, ouvrent la voie au progrès dans certains des domaines cruciaux du désarmement nucléaires. En attendant la Conférence d'examen 2000 des Parties au TNP, les États dotés d'armes nucléaires devront faire la preuve de leur détermination à s'engager dans la voie de l'élimination des armes nucléaires. Si aucun progrès n'est accompli dans ce domaine, il sera difficile d'avancer dans la mise en oeuvre de toutes les dispositions du Traité et de parvenir à son universalité, dont nous avons tant besoin.

Tout comme les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques font planer une menace sur l'humanité. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Saint-Siège continuera de demander instamment à tous les pays de ratifier sans retard cet instrument. Ses procédures de vérification stricte garantissent son plein respect tout en protégeant les intérêts nationaux dans d'autres domaines de la production chimique. Le Saint-Siège souhaiterait que des mesures semblables soient prises en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques et que la négociation relative à un protocole de vérification au Traité fasse l'objet de la plus grande attention. La conscience de l'humanité impose de dire très clairement que toutes les armes de destruction massive violent les principes mêmes de coexistence pacifique, de coopération et de solidarité entre les nations et les peuples.

Au cours des années, la Commission a oeuvré de façon méritoire. Aujourd'hui, à la veille non seulement d'un nouveau siècle mais d'un nouveau millénaire, marquons une pause pour recentrer notre travail. Ce n'est pas simplement les résolutions dans leur détail qui doivent retenir notre attention mais bien plutôt le cours de l'histoire. L'histoire nous appelle à utiliser notre intelligence et les ressources des technologies nouvelles pour empêcher la guerre. Des initiatives diplomatiques, l'appui de la société civile et avant tout la volonté politique sont indispensables pour répondre au désir de paix de la communauté internationale.

Nous bénéficions de nouvelles techniques permettant de détecter rapidement les conflits ainsi que d'instruments de diplomatie préventive, de maintien et de consolidation de la paix. Des mesures de raffermissement de la confiance, la transparence et l'échange d'informations, les contraintes mutuelles en matière de déploiement des forces, les réductions négociées dans le domaine des forces armées et des restrictions sur le commerce des armes sont de nouveaux moyens pour prévenir la guerre. Tous ces moyens doivent être réunis en un programme unifié pour empêcher les conflits. Une approche globale caractérisée par de nouveaux modes de pensée, de nouvelles ouvertures et de nouvelles solutions en matière de sécurité renforcera les programmes de maintien de la paix et de désarmement existant actuellement.

Mettre en place un système de sécurité mondiale permanent demandera beaucoup de temps, mais si ce système est établi par étapes, les peuples constateront

avec satisfaction que les choses évoluent dans la bonne direction. Des mesures progressives rendant la guerre de plus en plus rare épargneraient des milliers de vies et d'énormes ressources financières. Parvenir à l'objectif d'un monde exempt de guerre sera long, mais cela ne devrait pas nous dissuader d'entamer dès maintenant cette tâche. Sans un tel programme les massacres continueront.

Nous devons commencer le nouveau millénaire avec la ferme conviction que la guerre n'est pas inévitable. La guerre et les violences extrêmes résultent généralement de décisions politiques délibérées. Plutôt que d'intervenir quand le conflit est déclenché et de s'engager ensuite dans des opérations de consolidation de la paix après le conflit, il est plus humain et plus efficace de prévenir cette violence. C'est là l'essence même de la culture de paix.

Il nous faut surmonter notre tristesse à l'égard des événements du passé et garder foi en l'avenir. À l'aube du troisième millénaire, nous devons nous consacrer de nouveau au développement continu de la planète. Nous pouvons bâtir la paix au cours du prochain millénaire. Là réside notre grande force. Oeuvrons ensemble pour créer la volonté politique nécessaire à l'instauration d'une culture de paix.

**M. Amouzou** (Togo) : Monsieur le Président, à l'instar de celles qui l'ont précédée, la délégation togolaise voudrait, par ma voix, vous féliciter très chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-quatrième session. Ce choix ne relève pas du hasard. Il se présente comme l'aboutissement normal d'une carrière vouée à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, en même temps qu'il traduit une reconnaissance légitime de vos qualités. C'est dire que ma délégation est assurée que, sous votre présidence, nos débats aboutiront à des résultats certains.

Nos félicitations vont également au Secrétaire général des Nations Unies qui ne ménage aucun effort quand il s'agit du maintien et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La présente session, qui clôture le XXe siècle, est pour nos États l'occasion privilégiée de nous interroger sur leur volonté politique et leur aptitude à promouvoir les conditions nécessaires devant permettre à l'Organisation des Nations Unies d'atteindre les objectifs de désarmement, de paix et de sécurité qu'elle s'est

fixés. S'il en est ainsi, c'est que la question du désarmement et de la sécurité internationale demeure toujours au centre des priorités de la communauté internationale malgré les efforts entrepris pour parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

En effet, le tableau que présente le monde en ce siècle évanescence en ce qui concerne la paix ne prête guère à l'optimisme. Davantage que les années antérieures, les deux dernières années de ce siècle ont été le témoin de nombreux développements qui menacent l'application des accords existants en matière de désarmement. Qu'il s'agisse des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive ou des armes légères et de petit calibre, la situation actuelle de notre monde reste fort préoccupante et laisse apparaître que l'avènement d'un monde épris de paix ne se réalisera pas de si tôt.

C'est pourquoi ma délégation fait siennes les préoccupations exprimées ici même par nombre de Représentants devant le recul marqué ces derniers temps, sur le plan international, dans la lutte contre le désarmement nucléaire et la fin de la course à ces armes; elle appelle la communauté internationale, surtout les pays directement concernés, à poursuivre les efforts tendant à mettre définitivement fin à la prolifération des armes nucléaires et à la menace qu'elle comporte.

Le phénomène et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre préoccupent au premier plan mon pays et je voudrais y consacrer la suite de mon propos.

Ainsi qu'on peut le constater au travers des conclusions du Groupe d'experts établi par le Secrétaire général en 1996, les raisons principales de l'accumulation et du transfert des armes légères et de petit calibre tiennent à trois facteurs principaux : premièrement, les États, fournisseurs ou destinataires, se refusent à limiter la production, la livraison et l'acquisition de ces armes à la quantité nécessaire à assurer leur légitime défense nationale et collective, et leur sécurité intérieure; deuxièmement, les États, fournisseurs ou destinataires, ne sont pas en mesure d'exercer un contrôle efficace permettant de prévenir l'acquisition, la livraison, le transit ou la circulation de ces armes; troisièmement, les armes légères et de petit calibre sont utilisées dans les conflits armés ou dans le cadre d'activités criminelles, telles que le trafic d'armes ou de drogues, ou d'autres activités contraires aux normes du droit interne ou du droit international.

Comme l'on peut s'en rendre compte, le phénomène est exacerbé par l'absence de normes internationalement admises visant à limiter l'accumulation et le transfert de ces armes.

En ce qui concerne particulièrement les États africains qui, malheureusement, ont à faire face à des guerres et crises en tout genre, la question de la circulation des armes légères et de petit calibre reste au centre des priorités ainsi que l'a relevé le Secrétaire général dans son rapport (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement en Afrique ainsi que dans son rapport d'étape y relatif (S/1999/1008). Ainsi le Togo s'impose de participer activement à toutes initiatives régionales tendant à endiguer ce fléau, notamment au travers du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest signé à Abuja (Nigeria), le 31 octobre 1998, et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement qui en découle.

Sur le plan national, le Gouvernement togolais a également créé une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la détention illicite des armes légères. Toutefois, une action concertée à l'échelle internationale paraît seule à même de contribuer à résoudre durablement cette question. À cet égard, mon pays se félicite des initiatives des Nations Unies tendant à circonscrire et à endiguer ce phénomène et souhaite vivement que la Conférence internationale décidée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 53/77 E du 6 décembre 1998 et prévue à Genève en 2001 permettra de trouver des solutions efficaces au problème.

Ma délégation pense qu'il est approprié, ici, de souligner avec force l'importance et le rôle des institutions telles que les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, en Amérique latine et en Afrique. S'agissant particulièrement du Centre régional pour l'Afrique dont mon pays abrite le siège, le Secrétaire général, dans son rapport y relatif contenu dans le document A/54/332, a relevé avec pertinence le rôle capital joué par cette institution dans le cadre de l'élaboration au niveau régional des mesures de confiance en vue de renforcer la stabilité sociopolitique et la sécurité dans les États africains.

Les vues du Secrétaire général s'inscrivent dans le droit-fil de la décision adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine

lors du trente-cinquième sommet tenu à Alger en juillet dernier, décision qui réaffirme la nécessité d'instaurer une collaboration étroite entre le Centre régional et la mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits d'une part, ainsi qu'entre cette institution et les organisations sous-régionales oeuvrant dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement, d'autre part.

Depuis qu'il est entré de plain-pied dans sa phase de redynamisation à la suite de la nomination d'un directeur à sa tête, le Centre régional a mené un certain nombre d'activités parmi lesquelles il me plaît de mentionner l'atelier sur le trafic illicite des armes légères tenu à Lomé, du 2 au 4 août 1999. Cette réunion a permis à des délégués venus de plus de 25 pays africains de réfléchir sur les voies et moyens permettant d'élaborer des lignes directrices pratiques devant concourir à arrêter le flux d'armes légères en Afrique et de proposer des stratégies pour collecter et détruire ces armes. Il s'agit là assurément d'une initiative à renouveler si les moyens financiers le permettent.

Ainsi qu'on peut le constater, les Centres régionaux des Nations Unies situés en Afrique, en Asie et en Amérique latine ont un rôle capital à jouer dans le contexte actuel en ce qui concerne le maintien et le promotion de la paix à l'échelon sous-régional. Il est cependant regrettable de relever que ces institutions se trouvent dans une situation financière des plus critiques. Il serait par conséquent souhaitable que la communauté internationale se résolve à leur apporter une assistance financière et logistique adéquate afin de leur permettre de mener à bien leur mission.

Mon pays, qui demeure fermement attaché au concept du microdésarmement, voudrait saisir cette occasion pour attirer, une fois de plus, l'attention de la communauté internationale sur les conséquences désastreuses des armes légères, particulièrement dans les pays en développement où elles alimentent largement les conflits. Nul doute que la maîtrise de cette question permettra de garantir aux populations à travers le monde un environnement sécurisé propice à la poursuite des actions de développement durable.

**M. Babaa** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je suis certain que, grâce à votre vaste expérience et à votre di-

rection avisée, nos travaux seront menés à bonne fin et serviront les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

Les Nations Unies ont été créées il y a 54 ans en tant qu'Organisation destinée à débarrasser l'humanité de la destruction et du fléau de la guerre afin de bâtir un nouveau monde fondé sur la paix, la justice et le droit international. Depuis sa création, et en vertu de sa résolution 41 (I), l'Assemblée générale a confirmé le rôle central du désarmement dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Cependant, ce que nous constatons aujourd'hui va à l'encontre des souhaits des pères fondateurs de l'Organisation internationale.

La fin de ce siècle est marqué par une escalade de la course aux armements, le déclenchement de conflits sanglants d'ordre religieux, racial, nationaliste ou tribal. Au lieu de l'instauration d'un monde de paix, de prospérité et de développement, des conflits sans précédent sont apparus sur la scène internationale et sont la conséquence d'une rivalité féroce pour parvenir à l'hégémonie, du nouveau rôle de la mafia et de sociétés transnationales aux intérêts économiques étroitement liés dont le but est de semer les germes de l'instabilité et de la guerre afin d'alimenter leurs intérêts pour satisfaire leur désir insatiable d'obtenir des matières premières destinées à la production d'armes mortelles. M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a décrit ce phénomène comme la mondialisation des industries militaires. Il est difficile pour les gouvernements de contrôler le flux d'armes lorsque les intérêts particuliers des sociétés productrices d'armes sont contraires aux engagements des États Membres à l'égard de la paix et de la sécurité.

La course aux armements s'accélère aux niveaux international et régional. Selon de récentes statistiques, les dépenses militaires ne cessent d'augmenter. L'année dernière, les ventes d'armes se sont montées à plus de 21 milliards de dollars et les pays en développement ont dépensé environ 70 % de ce montant au cours de la décennie qui vient de s'écouler. Cela s'est fait aux dépens du développement et cette situation a conduit au déclenchement, à la perpétuation de guerres civiles et à l'obstruction du développement durable.

Les grandes puissances hégémoniques interviennent pour 80 % dans les ventes d'armes. Certaines de ces grandes puissances disposant d'immenses arsenaux d'armes nucléaires doublent leurs budgets militaires pour étendre aux fins d'hégémonie, d'ingérence et de

domination par la terreur des peuples faibles au lieu de réduire leurs stocks et de fournir des garanties efficaces aux États non dotés d'armes nucléaires contre différentes menaces. Parallèlement, elles continuent de produire des armes et de les vendre aux petits pays. Ce facteur contribue à engendrer la course aux armements et à aggraver les problèmes économiques et sociaux car certains de ces petits pays consacrent une grande partie de leurs ressources à l'achat d'armes pour leur légitime défense au lieu d'utiliser ces ressources pour le développement et la prospérité de leurs peuples.

Une superpuissance demande aux autres États d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires alors qu'elle n'a toujours pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exerce une surveillance sur un autre État pour ce qui est des essais et de la détention de ces armes létales. En même temps, elle empêche d'autres États de posséder non seulement ces armes mais également des armes classiques dont ils ont besoin pour se défendre légitimement contre des dangers et menaces extérieurs. Si nous voulons oeuvrer pour l'instauration d'un monde meilleur et plus sûr fondé sur la paix et la justice, il nous faut éviter de faire preuve de sélectivité dans le domaine des armes tant en ce qui concerne leur mise au point que leur détention et leur production.

Nous constatons avec une vive inquiétude que la fin de la guerre froide n'a ni réduit, ni mis fin au risque de brusque déclenchement d'une guerre nucléaire qui pèse sur le monde étant donné notamment l'existence de 30 000 à 40 000 bombes nucléaires, dont un sixième sont installées dans des missiles pouvant être lancés en quelques secondes. Malgré les conventions et les accords conclus entre les États dotés d'armes nucléaires afin d'éviter de tels risques, les raids opérés il y a quelques mois par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre le Kosovo et la Serbie démontrent que de tels événements peuvent effectivement se produire.

Les risques inhérents aux armes nucléaires sont encore plus grands du fait de la course aux armements dans l'espace. Treize ans se sont écoulés depuis la terrible catastrophe de Tchernobyl qui a semé la peur dans le monde entier. La répétition de tels faits, dont le plus récent s'est produit en Extrême-Orient, nous inquiète vivement en raison des dangers de radiation pour la vie des hommes, des animaux et des plantes, et ce malgré toutes les mesures de sécurité. L'utilisation d'armes nucléaires ne laisse place à aucune erreur tant en ce qui

concerne leur fonctionnement que leur conception. En outre, le problème des déchets nucléaires, que les chercheurs n'ont toujours pas réussi à régler, suscite une grande inquiétude car leur déversement dans les mers, les océans ou les déserts comporte des risques non seulement pour l'environnement mais également pour tous les êtres humains.

Nous attendons avec intérêt la convocation de la Conférence d'examen 2000 du TNP et espérons qu'elle atteindra ses objectifs. Toutefois, nous tenons à confirmer que le seul moyen d'empêcher la prolifération des armes nucléaires est de trouver des solutions durables, justes et pacifiques aux problèmes internationaux. La meilleure solution pour assurer la survie de l'humanité est de procéder au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier établi.

Nous appuyons fermement l'action entreprise par la communauté internationale en vue d'établir davantage de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. Cela ne peut que promouvoir la mise en oeuvre du TNP et le désarmement nucléaire. C'est également un moyen efficace de parvenir à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, mon pays a signé le Traité de Pelindaba, faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. D'autres traités ont fait de l'hémisphère Sud une zone exempte de ces armes. De tels instruments contribuent grandement à la réalisation de l'objectif souhaité – l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans cette perspective, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour transformer les régions arabe et sud-asiatique en zones exemptes d'armes nucléaires.

Les armes nucléaires aux mains de Tel-Aviv constituent une menace pour la région arabe. Des rapports récemment publiés confirment que Tel-Aviv occupe la sixième place dans le monde nucléaire étant donné qu'il possède entre 300 et 500 kilogrammes de plutonium pouvant être utilisés à des fins militaires. Cette quantité permet de produire 250 armes nucléaires. Le Moyen-Orient est marqué par un déséquilibre évident et grave. En effet, alors que tous les États arabes sont parties au TNP et sont très attachés à ce traité, Tel-Aviv n'y adhère toujours pas et ne l'a pas signé. Il refuse également de placer ses installations et ses réacteurs nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, depuis un quart de siècle, il fait la sourde oreille aux appels lancés par la communauté internationale pour faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires. Il

continue de déverser des déchets nucléaires dans les territoires arabes occupés et poursuit son programme de mise au point de toutes sortes d'armes de destruction massive, biologiques ou chimiques, encouragé en cela par l'attitude passive du monde et la politique de deux poids deux mesures pratiquée par les grandes puissances. L'incident bien connu de l'avion d'El-Al au-dessus d'Amsterdam en est la meilleure preuve.

Les armes létales détenues par Tel-Aviv font peser une menace permanente non seulement sur les peuples de la région mais aussi sur ceux des régions avoisinantes. Si ces armes ne sont pas rapidement détruites, l'action menée par la communauté internationale en direction de la non-prolifération sera vouée à l'échec.

Nous condamnons le trafic des armes légères et de petit calibre et appelons à l'élimination des stocks existants car ces armes contribuent à aggraver les conflits et mettent en danger la paix et la sécurité. Une coopération et une coordination plus étroites sont nécessaires pour maîtriser cette situation, notamment dans les régions en conflit. Nous approuvons par ailleurs la convocation de la conférence internationale prévue pour examiner les différents aspects de cette question et prendre à cet égard des mesures efficaces aux niveaux régional et international.

Les armes légères et de petit calibre et les risques qu'elles comportent, sans compter les guerres et conflits régionaux qu'elles alimentent de par le monde, ni les dangers et les conséquences dramatiques qu'elles entraînent, ont amené la communauté internationale à accorder à ces problèmes la priorité qui convient. La conclusion de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et son entrée en vigueur ne sont qu'un modeste pas dans la bonne direction.

Toutefois, ce traité ne tient pas compte d'autres explosifs ni de la responsabilité juridique des anciens pays coloniaux et des pays belligérants qui ont enfoui des mines dans le sol d'autres pays. L'Assemblée générale ainsi que différentes organisations régionales et internationales ont confirmé le principe de la responsabilité de ces États et le devoir qui leur incombe, notamment en ce qui concerne l'indemnisation des victimes et l'assistance aux programmes globaux de désarmement des régions concernées. Malheureusement, tout cela est resté lettre morte.

Mon pays a été confronté au problème des mines disséminées par les États belligérants sur son territoire pendant la Seconde guerre mondiale car le territoire libyen a été le théâtre de combats féroces entre les Alliés et les forces de l'Axe. Des millions de mines ont été posées et ont transformé notre terre en un champ de mort. Des centaines de Libyens ont été tués et des milliers d'autres mutilés. Ainsi le processus de développement de cette région a été stoppé. L'exploitation des terres, l'exploration des ressources naturelles, le forage pétrolier et la lutte contre la désertification ont été également arrêtés car les autorités libyennes ne disposent ni de cartes ni d'informations concernant l'emplacement de ces explosifs. Récemment, un accord a été conclu entre la Libye et l'Italie aux termes duquel l'Italie s'est engagée à participer au déminage et à la construction d'un centre médical chargé de la fabrication de prothèses pour les mutilés et autres victimes. Nous espérons que d'autres pays belligérants suivront cet exemple et aideront la Libye à régler ce problème découlant des activités menées sur son sol. Nous espérons également qu'ils apporteront leur contribution au Fonds des Nations Unies chargé de venir en aide aux pays qui connaissent les mêmes problèmes.

Située sur la côte sud de la Méditerranée, la Libye est l'un des pays qui disposent du littoral méditerranéen le plus étendu. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient de transformer cette mer en une zone de paix, de sécurité et de coopération pour tous les États du littoral afin de la protéger de la menace des armes de destruction massive, des tensions, des bases militaires et des flottes étrangères pour que les peuples de la région puissent jouir de la tranquillité, de la stabilité, de la prospérité en toute légitimité, car sans légitimité il ne saurait y avoir de paix.

Pour terminer, ma délégation tient à saluer l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, sous la direction du Secrétaire général adjoint, Jayantha Dhanapala. Nous espérons que lui-même et ses collègues connaîtront de nouveaux succès dans leur mission. Nous l'assurons de notre pleine coopération dans les différentes actions entreprises pour parvenir aux objectifs souhaités. Nous ne pouvons manquer de féliciter les organisations non gouvernementales pour les efforts qu'elles déploient à cet égard, notamment pour sensibiliser l'opinion publique internationale aux risques liés aux armes nucléaires. Nous devons cependant regretter que certains pays ne fassent guère preuve d'objectivité en la matière et

pratiquent la règle de deux poids deux mesures pour ce qui est de la production d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

**M. Bivero** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Nous sommes heureux de voir un représentant des pays d'Amérique latine occuper, à cette occasion, un tel poste de responsabilité. Nous sommes convaincus que votre expérience personnelle et vos qualités professionnelles permettront à la Commission de mener à bien les tâches complexes et délicates qui lui ont été confiées. Je voudrais également exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur André Merrier qui a dirigé avec compétence les travaux de la Première Commission l'année dernière. De même, nous félicitons les autres membres du Bureau et remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala, pour la déclaration qu'il a faite au début du débat général.

Les travaux de la Première Commission se déroulent dans un contexte international peu favorable car l'incertitude et le caractère imprévisible des événements semblent prévaloir. Les premières années de cette décennie ont été marquées par la réalisation d'accords importants en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Aujourd'hui, nous devons toutefois constater avec une vive inquiétude que cette tendance s'est inversée. Le processus de désarmement traverse, semble-t-il, une crise résultant de l'inertie et d'un manque de dynamisme dans la poursuite des efforts dans ce domaine.

Le Venezuela regrette notamment que, pour la troisième année consécutive, la Conférence du désarmement n'ait pu s'entendre sur un programme de travail. Cette situation, que nous avons déplorée alors que nous dirigeons cette instance au mois de février dernier, nous préoccupe vivement.

Néanmoins, nous sommes convaincus que seuls la coopération, le dialogue et le respect des normes et principes du droit international nous permettront de trouver des formules de consensus susceptibles de relancer la diplomatie multilatérale et d'adopter une approche commune sur les différentes actions à mener aux niveaux bilatéral, plurilatéral et multilatéral. L'initiative des pays visant à établir un nouvel ordre du

jour du désarmement nucléaire revêt une importance particulière, et nous l'appuyons sans réserve.

Selon nous, l'élimination des armes nucléaires demeure un impératif absolu. La mise en place d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement reste un objectif prioritaire. La création, telle que proposée, d'un comité spécial doté d'un mandat limité à l'échange d'informations ne contribuerait en aucune façon au renforcement de la Conférence du désarmement. Bien au contraire, elle ne pourrait qu'affaiblir la raison d'être et la nature même de cette instance de négociation.

Dans ce contexte, notre délégation regrette que le Traité START II ne soit pas encore entré en vigueur. Nous demandons aux parties intéressées de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif et d'entamer promptement des pourparlers sur l'accord START III. De toute évidence, cela aiderait à raffermir l'ensemble des normes et principes en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération sur le plan international.

En ce qui concerne la non-prolifération, la communauté devrait unir ses efforts en vue de négocier un accord international portant sur l'interdiction des matières fissiles. La décision adoptée l'année dernière par la Conférence du désarmement d'établir un comité spécial sur ce sujet constitue un élément important de la stratégie visant à renforcer la non-prolifération. C'est pourquoi la Conférence du désarmement devrait, selon nous, rétablir ce comité l'année prochaine, et ses membres devraient se mettre à l'oeuvre rapidement afin d'atteindre un objectif qui, en même temps, pourrait faire avancer la cause du désarmement nucléaire.

Le Venezuela estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions de la planète constitue, dans le cadre de la non-prolifération nucléaire et du désarmement, une mesure positive qui contribuera à renforcer la paix et la stabilité internationale. Nous appuyons les initiatives de créer ces zones sur la base d'accords librement négociés entre les États de la région intéressée. L'adoption par la Commission du désarmement, cette année, d'un ensemble de directives relatives à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et encourageante. À cet égard, nous nous félicitons de l'action menée dans ce sens par les pays d'Asie centrale. Nous espérons que, dans un proche avenir, des initiatives analogues seront prises dans d'autres régions du globe.

En avril dernier, le Venezuela a remis au Secrétaire général l'instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, complétant ainsi les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur, le 1er octobre dernier, de cet instrument juridique. Afin de concilier les préoccupations de légitime défense avec les impératifs humanitaires, le Venezuela a réaffirmé son attachement à la cause du désarmement et du droit international humanitaire. La participation de mon pays aux activités de déminage en Amérique centrale démontre l'engagement du Gouvernement vénézuélien à l'égard de l'élimination de ces armes qui meurtrissent tant la population civile.

Bien que l'élimination des armes nucléaires continue d'être l'objectif prioritaire, la montée des conflits internes dans différentes régions du monde préoccupe vivement la communauté internationale en raison de l'incidence du trafic et de la prolifération incontrôlée des armes légères sur ces situations dangereuses. Comme l'a dit le Secrétaire général devant la Première Commission, l'année dernière, la nécessité de faire face à la situation a conduit à l'inscription du problème du commerce illicite des armes à l'ordre du jour du désarmement multilatéral.

Le Venezuela appuie la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères, au plus tard en 2001. Nous espérons qu'elle favorisera l'adoption de mesures de coopération pour surmonter ces problèmes dont les liens avec des activités transnationales illicites, tels le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le crime organisé ne doivent pas être sous-estimés étant donné leur répercussion sur la stabilité des États.

Au niveau international, des accords significatifs ont été réalisés, telle la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. De même il convient de souligner les initiatives prises par certains États africains et par l'Union européenne. Nous espérons que lors de la conférence, les États pourront parvenir à un accord sur la responsabilité incombant aux producteurs, aux pays destinataires et aux pays de transit. Le Venezuela appuie l'important travail effectué par le Groupe d'experts sur les armes légères en ce qui concerne la formulation des recommandations en la matière.

J'aborde maintenant un autre sujet. Le Venezuela appuie l'initiative du Pérou de renforcer le Centre ré-

gional pour la paix, situé à Lima. Selon nous, il conviendrait d'octroyer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de ce centre.

La complexité des défis auxquels doit faire face la communauté internationale en matière de paix et de sécurité internationales à l'approche d'un nouveau siècle se mesure notamment à l'incapacité du Comité préparatoire à la Conférence d'examen 2000 des Parties au TNP à formuler des recommandations de fond pour la Conférence, à l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement et aux difficultés rencontrées dans la prompte mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour surmonter cette situation il est nécessaire d'adopter une approche commune. À cet égard, le rôle des Nations Unies est de la plus haute importance étant donné l'autorité et la légitimité incontestables de l'Organisation.

Monsieur le Président, nous sommes certains que, sous votre direction, la Première Commission assumera au mieux sa tâche et parviendra au consensus nécessaire pour accomplir des progrès. Si nous faisons preuve d'esprit constructif et de souplesse, nul doute que nous pourrions avancer dans la bonne direction.

**Mme Molaroni** (Saint-Marin) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais vous féliciter pour votre élection au poste de Président. Nous connaissons votre grande compétence et sommes certains que vous mènerez, cette année, nos travaux au succès.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je voudrais également remercier le Président sortant pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de la Première Commission au cours d'une année très difficile.

Je vais présenter brièvement la position de mon pays sur quelques-unes des questions que la Commission examinera cette année.

Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que des États se plaignent du coût élevé de la reconversion de leurs industries d'armement. Trop d'argent a été investi dans l'achat d'armes nouvelles. Il a été prouvé et calculé que les sommes consacrées aux budgets militaires pourraient résoudre bien des problèmes si elles étaient utilisées aux fins du développement économique et social. Les ventes annuelles mondiales d'armes classiques continuent de progresser de plus de 20 milliards de dollars. Les dépenses militaires des pays africains

atteignent la somme stupéfiante de 760 milliards de dollars. En 1998, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont dominé le marché mondial des armes. Ils entrent pour 83 % dans les exportations mondiales des armes classiques. Je ne suis guère douée pour les mathématiques, mais il me semble que ces activités absorbent des capitaux considérables.

Par ailleurs, en un demi-siècle, l'assistance publique au développement est tombée à son niveau le plus bas. La relation entre le développement et le désarmement est des plus claires. Nous parlons depuis trop longtemps; il est temps maintenant d'agir.

Le stock mondial des armes légères représente 500 millions de dollars et il augmente régulièrement étant donné que quelque 70 pays continuent de fabriquer ces armes à l'échelle industrielle. Pour la période 1945-1990, 100 millions de fusils d'assaut ont été fabriqués. La situation est réellement alarmante.

Dans le cadre plus large des armes légères, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 53/77 E, de convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects au plus tard en 2001 afin d'encourager et de renforcer l'action internationale pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appuyons cette résolution dans l'espoir qu'elle nous aidera à résoudre les questions relatives à l'appui aux mesures nationales et locales pour la collecte, le contrôle, le stockage et/ou la destruction des armes et la réinsertion des anciens combattants et l'aide aux programmes d'éducation et de sensibilisation.

Mon pays apporte depuis longtemps sa contribution, bien que modeste, à des projets visant à accroître la sensibilisation de l'opinion publique aux armes et aux mines terrestres dans différentes régions du globe touchées par le problème des armes légères. C'est là un sujet qui nous préoccupe particulièrement. C'est pourquoi nous avons été parmi les premiers pays à ratifier la Convention d'Ottawa et nous sommes très satisfaits qu'il soit entré en vigueur en mars dernier. Nous espérons sincèrement que le processus de déminage disposera prochainement des fonds et de toute l'attention qu'il mérite.

Saint-Marin estime, comme il l'a déclaré en maintes occasions, et récemment encore lors de la séance publique du Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, que le problème du

trafic d'armes a acquis des dimensions alarmantes et doit être l'une des priorités de l'Organisation. Saint-Marin a été l'un des quelques pays qui ont répondu à la première requête du Secrétaire général, conformément à la résolution 52/38 J qui appelle tous les pays à lui fournir des informations transparentes afin de contribuer à redresser la situation dans différentes régions du globe et de permettre aux Nations Unies de créer des programmes destinés à régir les différentes situations.

Nous savons que certains pays ont des régimes qui ne permettent pas de contrôler les stocks et les transferts d'armes et que le manque d'échange d'informations et de coopération aux niveaux national, régional et international est toujours flagrant. Nous devons surmonter ces obstacles et, à cet égard, les Nations Unies peuvent faire davantage que les pays individuellement.

C'est également pourquoi Saint-Marin suit attentivement et appuie les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et se concentre sur les initiatives concernant l'aide à la paix, la limitation des armements et le désarmement ainsi que l'information, la recherche et les publications en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie du Nord-Est, en Asie du Sud et en Asie centrale. Nous regrettons que les centres de désarmement régional soient restés privés de directeur aussi longtemps, mais nous sommes satisfaits que le Secrétaire général ait récemment nommé de nouveaux directeurs. Ceux-ci font tout leur possible pour réunir les fonds nécessaires pour promouvoir des projets dans leurs domaines d'action respectifs, mais ils sont toujours en butte au manque de ressources adéquates. Nous demandons à tous les pays d'appuyer les activités des Centres. Il ne faut pas oublier que le niveau régional est extrêmement important. Il est plus facile de gérer, de suivre et d'organiser des régions plus petites.

Selon nous, la création, en juin dernier, d'une base africaine de données sur les armes est une très bonne initiative, mais nous souhaiterions que d'autres bases de ce genre fonctionnent ailleurs dans le monde et qu'elles soient régulièrement actualisées grâce à la coopération de tous les pays.

Dans sa résolution 53/82 du 4 décembre 1998, l'Assemblée générale demande à tous les États de la région de la Méditerranée méditerranéenne à tous les instruments juridiques négociés multilatéralement liés au désarmement et à la non-prolifération. Cela favori-

serait les conditions requises pour l'instauration de mesures de renforcement de la confiance entre les pays, la transparence sur les questions militaires, l'établissement de rapports sur les dépenses militaires et la fourniture de données et d'informations précises au Registre des armes classiques des Nations Unies. Ainsi la coopération dans la lutte contre le terrorisme, la production, la consommation et le trafic illicite de stupéfiants serait renforcée et la situation politique, économique et sociale améliorée.

Saint-Marin apprécie vivement que l'Union européenne, de concert avec d'autres organisations européennes, soit résolue à promouvoir la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. À cet égard, nous sommes très satisfaits de l'évolution de la situation. La réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères, tenue à Palerme en juin 1988 et la troisième Conférence ministérielle euroméditerranéenne, tenue à Stuttgart en avril 1999, prouvent que le partenariat s'est développé et renforcé et qu'il est désormais réalisable non seulement en matière de sécurité mais également en matière de développement socio-économique et de coopération et dans le domaine public afin de créer une plus grande compréhension entre les cultures.

J'ai l'honneur et le plaisir d'annoncer ici que Saint-Marin a amorcé le processus parlementaire qui lui permettra prochainement de ratifier la Convention sur les armes chimiques. Nous invitons d'autres pays à se joindre à nous.

Notre République est fermement attachée à la réalisation du désarmement général et complet. Chaque fois qu'une arme nucléaire a été employée nous en avons tous vu les résultats terribles et destructeurs. La première résolution – résolution 1 (I) – portant sur

« l'élimination des armements nationaux de toutes armes atomiques et de toutes armes lourdes pouvant conduire à une destruction massive »

a été adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Aujourd'hui, nous devrions avoir compris qu'à l'issue d'une explosion nucléaire il n'y a pas de vainqueur, pas de Puissances grandies, rien à célébrer. Il est étrange de constater comment, à la fin d'un millénaire au cours duquel nous avons malheureusement connu d'énormes destructions, nous soyons toujours en train de débattre de la question de savoir s'il faut ou non éliminer les arsenaux nucléaires ou, mieux, si nous devrions en conserver une partie pour maintenir la sécurité mon-

diale. C'est peut-être parce que Saint-Marin n'a jamais eu aucune ambition nucléaire qu'il lui est réellement difficile de comprendre la position de certains États Membres. Nous sommes conscients que les coûts du désarmement sont prohibitifs, mais nous sommes également conscients que d'énormes sommes sont investies dans l'acquisition ou le maintien d'armements alors qu'elles devraient être consacrées à leur élimination.

Chacun a un rôle à jouer dans le domaine du désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires ou ceux dotés d'une capacité nucléaire militaire devraient réduire leurs arsenaux afin de parvenir à l'objectif final : l'élimination de toutes les armes nucléaires. Les États qui produisent des pièces détachées destinées à de telles armes devraient s'orienter vers de nouvelles activités. Les États exempts d'armes nucléaires devraient veiller au bon respect des traités internationaux par tous.

Comme la Vice-Secrétaire générale Fréchette l'a déclaré à Vienne, à la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous sommes

« à une dangereuse croisée des chemins entre le désarmement par étapes et une reprise de la course aux armements ».

J'ajouterai qu'il dépend de nous, et seulement de nous, que l'histoire s'engage dans la bonne voie.

Saint-Marin fait partie des pays qui ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous avons l'intention de le ratifier dès que nos procédures nationales seront achevées. Nous regrettons qu'il n'y ait, jusqu'à présent, que 21 des 44 ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur de ce traité. Nous partageons la préoccupation du Ministre canadien des affaires étrangères, M. Axworthy, qui a écrit dans un article publié récemment :

« La ratification et le plein respect du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seront plus difficiles que prévu et il faudra davantage qu'une conférence annuelle pour y parvenir ».

Il propose, premièrement, de mettre sur pied un groupe qui, au titre de l'article XIV du Traité, se réunirait entre la tenue des conférences pour faciliter l'échange d'informations entre les membres, stimuler la discussion et fournir la coordination voulue, et, deuxième-

ment, d'étendre, au titre du même article XIV, le mandat de la conférence jusqu'à la suivante afin d'assurer la continuité et la coordination requises. Nous pensons que, si elles étaient appliquées, ces dispositions pourraient faire avancer le processus. Saint-Marin espère également que tous les pays, notamment ceux dotés d'une capacité nucléaire militaire, signeront et ratifieront le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le TNP, bien que les récents événements ne soient guère prometteurs à cet égard.

Lors d'une rencontre avec le Secrétaire général, le 23 septembre 1999, à New York, les Ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont appelé tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération. Leur engagement manifesté à l'égard de l'article VI et leur volonté de contribuer au succès de la Conférence d'examen 2000 du TNP nous ont quelque peu rassurés.

Depuis que nous sommes devenus Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes toujours prononcés en faveur des instruments créant des zones ou des pays exempts d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région intéressée, tels les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba, de Bangkok, le Traité sur l'Antarctique ou la déclaration de la Mongolie en tant qu'État individuel exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous appuierons également cette année tout projet de résolution allant dans ce sens. La déclaration d'une région ou d'un pays en tant que zone exempte d'armes nucléaires est, selon nous, une marque de foi - foi en un avenir exempt d'armes nucléaires et dans les voisins de cette région ou de ce pays. Les zones ou les pays exempts d'armes nucléaires représentent les parties les plus saines de notre planète. Elles devraient être l'aune à laquelle se mesure la puissance d'une nation.

À propos des zones ou des pays exempts d'armes nucléaires, il convient d'ajouter la question du déversement des déchets radioactifs. Mon pays est toujours très soucieux du respect des normes environnementales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'accords de désarmement. La résolution 53/77 E a été adoptée sans vote l'année dernière, ce qui indique que tous les pays reconnaissent l'importance et le caractère urgent de ce problème. Cependant, il existe toujours. Selon nous, les gouvernements devraient présenter ou étendre des programmes pour surveiller et nettoyer les

régions touchées par des déchets radioactifs ou chimiques et pour réhabiliter des anciens polygones d'essais militaires.

Saint-Marin est traditionnellement et fièrement attachée à la résolution intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires ». C'est pourquoi, nous appuierons également le projet de résolution présenté cette année à ce titre en espérant que d'autres pays qui se sont prononcés contre ou se sont abstenus l'année dernière se joindront finalement à la vaste majorité et reconnaîtront l'utilité d'un tel débat.

Le « désarmement » n'est pas seulement un mot. Il évoque une action. Cela signifie que nous devrions le mettre en pratique et non pas simplement le coucher sur le papier de nos déclarations, de nos résolutions ou de nos traités qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre élection bien méritée et à vous assurer du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Cette année, la Première Commission entame ses débats alors que la situation nous préoccupe de plus en plus vivement étant donné la possibilité d'une reprise de la course aux armements sur les plans régional et mondial et la dépendance continue aux doctrines de dissuasion nucléaire en tant que moyen d'assurer la sécurité aux niveaux national, régionale et mondial.

Malgré quelques faits positifs, évoqués par certains des orateurs qui m'ont précédé, l'ordre du jour de la sécurité internationale et du désarmement est aujourd'hui assombri par des faits alarmants : retard et nouvelles difficultés dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mesures destinées à installer des systèmes de défense antimissile susceptibles de rompre l'équilibre stratégique et la stabilité ainsi que le processus de réduction des armes nucléaires en général, augmentation du nombre des États qui mettent au point des missiles ou procèdent à leurs essais, retard dans la ratification du Traité START II et, par voie de conséquence, retard dans l'ouverture de négociations sur START III, incapacité de la Conférence du désarmement à s'engager dans des négociations de fond sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, absence d'entente sur la

convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Face à un tel constat, la communauté internationale devrait, selon nous, redoubler d'efforts pour traiter de façon réaliste ces problèmes et ces défis et définir les mesures à prendre pour inverser ces tendances négatives. Pour ce faire, peut-être devrions-nous nous demander quelles erreurs avons-nous commises, nous demander si nous utilisons au mieux les mécanismes de négociation existants et si nous appliquons les régimes spéciaux ayant trait aux réductions d'armes et au désarmement, si nos efforts et notre bonne foi dans les négociations existent également dans le suivi de ces négociations, si les États qui, au titre de la Charte des Nations Unies, ont la responsabilité première d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se montrent dignes de la Charte et à la hauteur de nos attentes. Les réponses à ces questions et à d'autres questions connexes seraient des plus utiles étant donné qu'il s'agit de problèmes et de défis auxquels nous devons faire face.

La Mongolie est fermement attachée au désarmement, à la non-prolifération et au renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Dans son intervention lors du débat général de l'Assemblée générale, à la présente session, mon Premier ministre a exposé longuement la position et la politique de la Mongolie pour ce qui est de la sécurité internationale et des questions pressantes liées au désarmement. En outre, notre position nationale sur ces questions apparaît, en partie, dans le communiqué ministériel du Mouvement des pays non alignés, adopté le 23 septembre, ici même, à New York. C'est pourquoi je me limiterai aux cinq points suivants.

Premièrement, le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques, ou Traité ABM : à la fin de la guerre froide la communauté internationale avait estimé que les efforts en direction du désarmement nucléaire, ainsi qu'il ressort de la décision sur les Principes et objectifs adoptés par la Conférence d'examen 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération, étaient essentiels pour parvenir à la réduction et à l'élimination des armes nucléaires. C'est sur cette base que nous abordons la question du Traité ABM. Lorsque ce traité a été signé par l'ex-Union soviétique et les États-Unis, la Mongolie, tout comme d'autres pays, l'a considéré comme une mesure importante dans la perspective du renforcement de l'équilibre stratégique et de la sécurité internationale et dans celle

de la réduction des armes nucléaires. La réalité a démontré que la communauté internationale avait raison.

Aujourd'hui, la Mongolie continue de penser que le Traité ABM, bien que de portée bilatérale, a des répercussions stratégiques mondiales à long terme. Comme l'ont très précisément souligné dans leur communiqué les ministres du Mouvement des non alignés,

« nous sommes ... inquiets des conséquences négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense de missiles antibalistiques et de la recherche permanente de technologies militaires de pointe capables de permettre le déploiement dans l'espace de ces missiles qui ont, entre autres, contribué à la dégradation d'un climat international tourné vers la promotion du désarmement et le renforcement de la sécurité internationale. »

À cet égard, les ministres ont appelé les États parties au Traité ABM à respecter totalement ses dispositions. La Mongolie souscrit pleinement à cet appel.

Deuxièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : trois ans se sont écoulés depuis que cet instrument a été adopté et ouvert à la signature. Jusqu'à présent, 155 pays l'ont signé et 51 d'entre eux l'ont déjà ratifié. Parmi ces derniers, il y en a 26 dont la ratification est essentielle pour l'entrée en vigueur du Traité, notamment deux des cinq États dotés d'armes nucléaires, le Royaume-Uni et la France. Ce fait, à lui seul, démontre le large appui dont bénéficie le Traité. Lorsqu'il a été adopté, en 1996, on attendait beaucoup du rôle que devait jouer cet instrument. Ces trois dernières années n'ont fait que souligner son importance en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, l'élan si nécessaire au processus de désarmement nucléaire et, d'une manière générale, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La Mongolie a été parmi les premiers à signer et à ratifier ce traité. Elle dispose également de trois stations de contrôle destinées au système de contrôle international qui doit être mis en place aux termes du Traité. Compte tenu de la situation stratégique de la Mongolie, les trois stations de contrôle sont reconnues comme d'une très grande utilité.

Selon nous, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut et doit jouer un rôle exceptionnellement important dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Ses dispositions, notamment la mise en place de 321 stations de contrôle, sont extrême-

mement importantes pour renforcer la non-prolifération et la confiance. Tout retard apporté à la mise en vigueur du Traité ne ferait qu'accroître le risque de nouveaux essais nucléaires et, donc, de prolifération horizontale ou verticale des armes nucléaires. Il faut espérer que tous les signataires oeuvreront à sa prompte ratification et qu'entre-temps ils respecteront la lettre et l'esprit du Traité.

Vendredi dernier, à Vienne, la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a publié une déclaration réitérant la détermination de ses participants à travailler en vue de la ratification universelle du Traité et de sa mise en application le plus rapidement possible. Selon mon pays qui a participé à la Conférence, cette déclaration devrait être suivie de mesures concrètes. Il faut espérer que, durant la présente session, la Commission pourra procéder à des échanges de vues sur cette question et sur la façon dont la communauté internationale pourrait accélérer la mise en vigueur du Traité. Cela devrait être l'une de nos tâches prioritaires. La Mongolie pense que tout retard dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et notamment l'attitude des États dotés d'armes nucléaires, influera sur la Conférence d'examen 2000 du TNP et sur ses résultats.

Troisièmement, les zones exemptes d'armes nucléaires : du point de vue de la Mongolie, la consolidation des zones existantes et l'établissement de nouvelles zones dans diverses parties du globe contribueraient au renforcement du régime de non-prolifération internationale ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité régionales. À cet égard, la Mongolie se félicite de l'adoption, par la Commission du désarmement, à sa dernière session, des principes et directives pour la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires. Ces principes et directives seront d'une grande utilité lors de la création de nouvelles zones. À cet effet, la Mongolie espère que les négociations en cours entre les États d'Asie centrale et d'autres États intéressés mèneront à la conclusion, dès que possible, d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette importante région.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, je me reporterai à la résolution 53/77 D intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », adoptée l'année dernière. Cette résolution a bénéficié d'un large appui international. Je voudrais saisir cette occasion pour

remercier, une fois encore, les États qui ont exprimé leur soutien à la politique et au statut de la Mongolie, notamment les délégations de l'Équateur et de Saint-Marin. À cet égard, ma délégation remercie également la Fédération de Russie qui a déclaré être prête à examiner avec d'autres pays la question relative aux assurances de sécurité à fournir à la Mongolie.

Quant au suivi de la résolution, la Mongolie, en coopération étroite avec les États intéressés, y travaille activement. Deux séries de consultations au niveau des experts ont déjà été organisées sur les voies et moyens de mettre ce texte en oeuvre, notamment la définition du statut en tenant compte des besoins et des intérêts de sécurité nationale de la Mongolie.

Mon gouvernement étudie actuellement un projet de loi relatif au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, afin de le présenter prochainement pour adoption au parlement. La loi s'inspirerait des pratiques internationales existantes et évolutives dans la mise en place des zones exemptes d'armes nucléaires et prendrait en considération la situation géographique particulière de la Mongolie. Au début de la présente session, le Gouvernement mongol a publié un mémorandum (A/54/323) sur cette question.

Quatrièmement, le désarmement classique : pour ce qui est des armes légères, ma délégation sera très brève. Elle appuie la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects au plus tard en 2001.

Cinquièmement, la coopération régionale : la Mongolie attache une grande importance aux initiatives régionales ayant trait au désarmement et au renforcement de la sécurité régionale. Cette coopération pourrait, selon nous, favoriser grandement la confiance et le désarmement sur le plan régional. En août dernier, le Gouvernement mongol, avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, a organisé, à Oulan-Bator, une réunion au niveau régional portant sur les concepts de sécurité dans le monde en évolution. Les participants de plus de 20 pays de la région se sont notamment penchés sur des questions telles que la définition de la sécurité dans le monde en mutation, les concepts de sécurité, les doctrines militaires et nucléaires, la sécurité des petits États, les technologies en matière d'information et de défense nationale et les zones exemptes d'armes nucléaires. La question de la définition du statut de la Mongolie en tant qu'État exempt

d'armes nucléaires a également été étudiée en détail. Les participants ont tous reconnu le grand intérêt de cette conférence.

La décennie qui vient de s'écouler a prouvé que le Centre régional contribue dans une large part à la promotion du dialogue sur le désarmement et sur les questions liées à la sécurité. Ma délégation qui, dans toute la mesure du possible, prend une part active aux travaux du Centre régional, pense que les activités de ce centre devraient être appuyées sur les plans politique et financier. Nous pensons donc que la question de la mise en place d'un bureau permanent à Katmandou devrait être réglée au plus vite et qu'entre-temps le Centre devrait continuer à fonctionner à partir de New York.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire à nouveau que la Première Commission a, cette année, un rôle particulièrement important à jouer afin d'inverser les tendances négatives que j'ai soulignées au début de mon intervention. Cela pourrait être notre contribution pour marquer l'avènement d'un nouveau siècle.

**M. Naidu** (Fidji) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à celles qui l'ont précédée pour vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous vous assurons, vous-même et le Bureau, de notre appui et de notre coopération sans réserve.

La raison d'être des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans notre monde, comme le souligne l'Article 1 du Chapitre I de la Charte. Le désarmement et la sécurité internationale sont la base d'une paix et d'une sécurité permanentes et durables sur notre planète. Ce sont également les deux piliers d'une culture de paix.

Le programme de désarmement doit inclure le désarmement nucléaire, l'élimination des armes de destruction massive, une interdiction des mines anti-personnel et un contrôle plus efficace de la production, de la vente et de la répartition des armes classiques, notamment des armes légères. En même temps, nous devons adopter des mesures appropriées pour mettre en place des arrangements de sécurité régionale et prévenir les conflits armés plutôt que d'y répondre.

Pour ce qui est des questions de désarmement, ma délégation tient à réaffirmer son appui à la Conférence du désarmement bien que, en tant que petit pays, nous aurions souhaité qu'elle tienne ses réunions à New

York afin de pouvoir y participer. Nos vues reflètent celles de la majorité des petits pays. La Conférence a connu récemment des revers dans son action en direction du désarmement, mais elle reste une instance valable au sein de laquelle nous pouvons traiter de manière ordonnée des questions de désarmement.

Selon nous, plus les choses ont évolué dans le domaine du désarmement, plus elles sont restées les mêmes. Par exemple, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à notre disposition depuis de nombreuses années maintenant, mais il n'a pu empêcher la prolifération nucléaire comme l'a montré, récemment encore, la mise au point d'armes nucléaires dans quelques nouveaux pays. Avec les progrès actuels de la science, des innovations dans le domaine de la technologie des armes nucléaires ont fait leur apparition. Ainsi, un pays doté d'armes nucléaires a annoncé la mise au point d'armes nucléaires miniaturisées. Il y a quelques années, nous avons adopté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et cependant des essais nucléaires ont été effectués sous une forme ou une autre.

Les problèmes rencontrés dans le domaine du désarmement nucléaire sont nombreux. Toutefois le plus important réside dans le fait que si le monde entier et les peuples des pays dotés d'armes nucléaires aspirent au désarmement nucléaire, la volonté politique des Gouvernements de ces pays n'est pas conforme au désir de leurs peuples. Par ailleurs, les gouvernements des États dotés d'armes nucléaires pensent que ces armes sont un élément de dissuasion efficace et que le seul fait d'en posséder leur donne un statut supérieur de Puissance militaire. En réalité, bien que nous ayons passé des années à débattre de la non-prolifération nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires, nous avons réalisé très peu de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, malgré le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Si la communauté internationale entend réellement progresser dans la voie du désarmement nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires doivent démontrer leur attachement à l'application des dispositions du TNP. Le processus d'examen de cet instrument doit donc être qualitativement différent et beaucoup plus tourné vers l'avenir. Le Traité d'interdiction des essais nucléaires a été signé par la grande majorité des États Membres des Nations Unies mais, malheureusement, seul un petit nombre de pays l'ont ratifié. En conséquence, cet instrument n'est pas encore entré en

vigueur. Ma délégation prie donc tous les États qui ont signé le Traité de le ratifier aussi rapidement que possible.

Selon nous, le processus START est un instrument pertinent et très important pour parvenir à la réduction et, en définitive, à l'élimination des armes nucléaires. Nous souhaitons vivement que le processus soit réactivé et élargi afin d'y inclure tous les États dotés d'armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde est un fait relativement nouveau qui a été bien accueilli en raison de notre lutte pour le désarmement nucléaire. Nous demandons aux États régionaux d'appuyer les initiatives visant à créer de nouvelles zones. Notre but ultime dans le domaine du désarmement nucléaire doit être l'élimination de toutes les armes nucléaires de notre planète ainsi que la négociation et la conclusion d'un traité permettant d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Les matières fissiles sont un élément essentiel dans la fabrication et la production d'armes nucléaires. Les objectifs du désarmement nucléaire doivent donc inclure l'interdiction des matières fissiles. Il faudrait, de toute urgence, interdire leur production, leur vente ou leur transfert. En attendant, nous devrions faire tout notre possible pour établir un inventaire des matières fissiles et négocier un traité sur leur interdiction.

La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur mais, selon nous, elle manque du caractère d'universalité permettant d'en faire un instrument efficace. Ma délégation appelle tous les États à devenir parties à cette convention, notamment ceux capables de fabriquer ces armes. Nous appelons également à la stricte mise en oeuvre des dispositions de la Convention.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction ne revêt pas, lui non plus, le caractère d'universalité. Nous demandons de nouveau aux États qui ne l'ont pas encore fait, de devenir parties à cet instrument. De même, nous appelons à la conclusion, dès que possible, du protocole de vérification que tous les États parties devraient appliquer pour assurer la pleine et entière mise en oeuvre de la Convention.

Quant aux mines antipersonnel, elles devraient être totalement éliminées des arsenaux de tous les pays

du monde. Ces explosifs continuent de tuer et de blesser grièvement, chaque année, des milliers de civils, notamment des femmes et des enfants. Nous demandons instamment l'interdiction de l'utilisation, de la production, de la vente et du transfert de ces explosifs. Nous demandons également à tous les États, dans l'intérêt de l'humanité, de signer la Convention sur les mines antipersonnel et prions les États qui l'ont déjà signée de procéder à sa ratification. Entre-temps, nous devrions faire tout notre possible, avec les ressources nécessaires, pour détecter et éliminer les millions de mines disséminées dans différents pays du globe et étendre les programmes internationaux destinés à soigner et à réinsérer les victimes de ces explosifs.

Les armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, ont été employées de façon inhumaine dans de récents conflits internes. L'accroissement de la production, de la vente et du transfert des armes classiques n'a fait qu'amplifier le génocide et le nettoyage ethnique au cours de certains conflits internes. Il faut donc s'attacher d'urgence à la préparation et à la mise en oeuvre de stratégies pour limiter la prolifération en matière de vente et de transfert de ces armes, et notamment pour endiguer le flux de celles à destination des adversaires dans des situations de conflit armé.

*La séance est levée à 12 h 10.*